

## 2. POURQUOI FAUT-IL SE FOCALISER SUR LE GENRE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

---

Les ressources présentées dans cette partie répondent aux questions suivantes : qu'est-ce que le changement climatique ? En quoi le changement climatique est-il un problème de genre ? Quels exemples d'inégalités sous-jacentes exacerbées par le changement climatique peut-on citer ?

### 2.1. Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le **changement climatique** fait référence à tout changement à long terme de la distribution statistique des régimes climatiques, que ce soit en termes de changements des conditions moyennes (plus ou moins de précipitations, des températures plus élevées ou plus basses) ou de distribution des événements par rapport à la moyenne (des événements météorologiques extrêmes, comme des inondations ou des sécheresses). En général, ce terme est utilisé pour désigner tout changement climatique sur la durée, quelle qu'en soit la cause, mais la définition de l'ONU est plus spécifique : elle utilise le terme pour indiquer que les changements sont imputables à l'activité humaine, que ce soit directement ou indirectement (GIEC 2007).

**Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2007) *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, New York : PNUD**

Résumé : [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_20072008\\_Summary\\_French.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_Summary_French.pdf)

Rapport complet : [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_20072008\\_FR\\_Complete.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_FR_Complete.pdf)

Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, les conséquences du changement climatique sur certaines des populations les plus pauvres du monde pourraient être dévastatrices. Le rapport tente d'identifier la nature des politiques qui s'attaqueront aux causes du changement climatique et permettront une adaptation efficace, notamment pour ceux qui sont les plus vulnérables à ses impacts.

Le premier chapitre énonce que les émissions de gaz carbonique liées à l'énergie pourraient augmenter de plus de 50 % par rapport au niveau de 2005 à l'horizon 2030. Il indique que la tendance à l'augmentation des émissions de gaz carbonique depuis 1990, associée au progrès limité en termes d'atténuation mondiale, pourrait déclencher des reculs du développement humain à grande échelle, détruire des moyens de subsistance et entraîner des déplacements massifs. Il fait référence aux défis de la réduction et de la stabilisation des émissions des pays développés : par exemple, certains pays développés n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et nombre d'entre eux sont loin de parvenir aux réductions prescrites.

Le deuxième chapitre passe en revue les effets inégaux des « chocs climatiques » (sécheresses, inondations et tempêtes) en termes de risques et de vulnérabilité. Il précise que les chocs climatiques

accentuent la pression sur les stratégies d'adaptation et l'accès aux ressources vitales. Il prévoit, par exemple, qu'en raison de la fonte des glaciers, le débit de sept des grands systèmes fluviaux d'Asie va gonfler et plusieurs pays du Moyen-Orient (ainsi que d'autres régions sous stress hydrique) connaîtront une pénurie d'eau substantielle. Le troisième chapitre se penche sur les stratégies d'atténuation et suggère qu'une stratégie durable en matière d'émissions mondiales ne peut être judicieuse que si elle se traduit par des stratégies nationales d'ordre pratique et des marchés du carbone nationaux, par exemple en attribuant un prix aux émissions de carbone. Le chapitre fait valoir qu'alors que les marchés du carbone sont une condition indispensable à la transition vers une économie sobre en carbone, les gouvernements doivent également promouvoir la recherche sur la sobriété en carbone, son développement et son déploiement.

Le cinquième et dernier chapitre expose les défis bien plus graves et inévitables en termes d'adaptation auxquels font face les pays en développement. Par exemple, le réchauffement climatique modifie les tendances météorologiques dans la Corne de l'Afrique, de sorte qu'on assiste à une pénurie des récoltes, à la famine et que les femmes et les filles doivent marcher sur de plus grandes distances pour trouver de l'eau.

Le rapport conclut que le modèle économique actuel à forte intensité carbonique et la croissance effrénée ne sont pas viables à long terme et que la consommation et les activités économiques doivent tenir compte de la nature finie des ressources requises pour les alimenter, ainsi que de leurs éventuelles répercussions sur l'environnement et le climat. Le rapport appelle les gouvernements à transformer en action le discours au sujet de la menace mondiale du changement climatique. Il appelle également à la passation d'un accord international contraignant visant à réduire les émissions de GES auquel tous les pays seraient parties prenantes.

Également disponible en :

anglais : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/>

espagnol : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/spanish/>

arabe : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/arabic/>

chinois : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/chinese/>

russe : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/russian/>

portugais : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/portuguese/>

italien : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/italian/>

allemand : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/de/>

vietnamien : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/vietnamese/>

catalan : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-8/chapters/catalan/>

## **2.2. En quoi le changement climatique est-il un problème de genre ?**

Les réponses face au changement climatique ne peuvent être efficaces à moins d'être sensibles au genre et de prendre en compte les besoins différents des femmes et des hommes, les inégalités que comportent les impacts du changement climatique pour les femmes et les connaissances spécifiques que les femmes et les hommes peuvent apporter dans la recherche de solutions. Les ressources suivantes présentent certains des problèmes-clés qui montrent en quoi l'approche sensible au genre est un aspect substantiel de toute solution durable à long terme et proposent des exemples d'études de cas édifiants et des recommandations de politiques, de recherche et de pratique.

### ***2.2.1. Vues d'ensemble sur le genre et le changement climatique***

**Skinner, E. (2011) « Genre et changement climatique : Panorama », BRIDGE Kit Actu', Brighton : BRIDGE/Institute of Development Studies (IDS)**

L'idée selon laquelle le changement climatique constitue une crise mondiale fait certes son chemin. Néanmoins, à ce jour, les réponses apportées restent principalement axées sur des solutions scientifiques et économiques. Dans ces conditions, comment s'orienter vers des politiques et processus liés au changement climatique plus centrés sur les populations et sensibles au genre ? Comment faire pour, d'une part, répondre aux divers besoins et préoccupations des femmes et des hommes, et d'autre part s'attaquer aux inégalités de genre, qui font que les femmes sont plus susceptibles d'être pénalisées que les hommes face au changement climatique ? Ce panorama explique pourquoi il est capital de se pencher sur les dimensions de genre du changement climatique. Il identifie les principaux impacts de genre du changement climatique et décrit clairement l'architecture politique nationale et mondiale qui domine les réponses apportées au changement climatique.

Ce panorama explore des pistes permettant de rendre les réponses au changement climatique plus sensibles au genre et, potentiellement, transformatrices, en faisant valoir que la transformation de genre devrait être à la fois une éventuelle fin en soi et une condition importante de réponses efficaces face au changement climatique et de réduction de la pauvreté.

Ce document fournit des exemples édifiants d'innovations sensibles au genre, qui sont pertinentes à l'échelle locale, mises en œuvre dans différentes régions du monde et qui émergent dans des contextes variés.

Voici certaines des recommandations.

- Tenir compte des multiples dimensions des inégalités de genre et des expériences des femmes et des hommes en matière de changement climatique sur le terrain et investir dans la recherche pour permettre cette prise en compte.
- Dépasser les simples suppositions au sujet de la vulnérabilité des femmes de sorte de mettre en avant la capacité d'intervention des femmes en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Cela impliquera l'intégration des précieuses connaissances et expériences pratiques des femmes dans les processus d'élaboration des politiques.
- Tirer les leçons des démarches centrées sur les populations et transformatrices en termes de genre au niveau local et les intégrer dans les politiques nationales et internationales.

- Promouvoir une approche du changement climatique basée sur les droits et s'assurer que toutes les politiques et tous les processus à venir relatifs au changement climatique reposent sur des cadres basés sur les droits humains, telle la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).
- Trouver des alternatives aux démarches fondées sur le marché dans la mesure du possible. Mais lorsqu'elles sont utilisées pour l'atténuation du changement climatique, s'assurer qu'elles bénéficient aux femmes à égalité avec les hommes et qu'elles n'excluent pas et ne défavorisent pas davantage les femmes.
- S'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités de genre en abordant les problèmes tels que l'inégalité d'accès aux droits fonciers au travers de réformes législatives et la sensibilisation, ainsi qu'au travers de la mise en œuvre de la CEDEF et d'autres cadres pertinents.

**Dankelman, I. (2010) *Gender and Climate Change: An Introduction [genre et changement climatique : une introduction]*, Londres : Earthscan**

Bien que le changement climatique affecte tout le monde, il n'est pas neutre en termes de genre. Au travers d'un ensemble d'exemples d'études de cas, cet ouvrage présente une dissertation nuancée des différents impacts de genre du changement climatique ainsi que des stratégies d'adaptation que des femmes ont déployées et des opportunités d'intervention politique. Par exemple, les foyers urbains pauvres, qui sont souvent dirigés par des femmes, peuvent être affectés par le changement climatique du fait des emplacements vulnérables des habitations et de l'infrastructure inadaptée. Alors qu'une planification de l'utilisation des terres intégrant le genre peut participer à l'amélioration de la résilience climatique, les réponses de femmes locales ont inclus la création d'une coopérative de prêts destinés à l'achat de terres ou à la construction d'habitations de meilleure qualité.

L'ouvrage fait valoir qu'alors que les femmes sont souvent perçues comme des victimes du changement climatique, leur rôle positif en tant que vecteurs de changement et contributrices aux stratégies liées aux moyens de subsistance est souvent ignoré. Pour que les stratégies et les projets liés au changement climatique soient couronnés de succès, les préoccupations de genre doivent être intégrées aux niveaux local, national et international, et les femmes doivent prendre part aux développements technologiques. Cet ouvrage plaide également pour :

- l'adoption d'une perspective de droits humains et de justice mondiale, les solutions devant reposer sur les réalités et les connaissances des femmes locales et indigènes ;
- l'intégration de perspectives sensibles au genre spécifiques aux pauvres dans la planification urbaine ; et
- la promotion de la participation des femmes à la prise de décision au sujet du changement climatique.

**Brody, A., Demetriades, J. et Esplen, E. (2008) *BRIDGE Occasional paper: Gender and Climate Change: Mapping the Linkages – A Scoping Study on Knowledge and Gaps* [Genre et changement climatique : présentation des interdépendances, une étude ciblée sur la connaissance et les lacunes], Brighton : BRIDGE/IDS**

[http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/Climate\\_Change\\_DFID.pdf](http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/Climate_Change_DFID.pdf)

Le problème du changement climatique n'a rien de nouveau, mais le fait de le considérer comme une préoccupation centrale de développement est relativement récent. L'intégration d'une perspective sensible au genre dans la recherche et les réponses au changement climatique est encore plus récente. Ce rapport, élaboré par le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID), tente de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles. Il y puise les renseignements utiles afin de fournir des informations et de perfectionner les travaux de recherche et les interventions à venir sur le genre et le changement climatique. Le rapport décrit les principaux liens entre le changement climatique et les inégalités de genre. Il identifie les lacunes des travaux existants sur le genre et l'environnement, passe en revue les bonnes pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation et propose des recommandations concernant les domaines prioritaires des futures recherches. Il conclut qu'il existe un besoin pressant d'identification des obstacles à la participation des femmes dans la prise de décision et de traitement de ces contraintes en soutenant la sensibilisation à la base, le développement de la confiance en soi et les plaidoyers ainsi que les programmes de formation au leadership.

Voici certaines des questions suggérées pour les prochains travaux de recherche :

- Quels sont les niveaux actuels de participation des femmes à la prise de décision sur le changement climatique aux niveaux local, national, régional et international ?
- Quelles sont les barrières empêchant les femmes d'être entendues ?
- Quels sont les impacts de genre, stratégies d'adaptation et priorités d'adaptation des femmes et des hommes dans des contextes urbains ?
- Quelles sont les bonnes pratiques existantes pour des réponses sensibles au genre face aux catastrophes, conflits et déplacements liés au changement climatique ?

### **2.3. Cadres et principes pour le développement d'approches et de politiques sensibles au genre en matière de changement climatique**

Le changement climatique et les réponses qui y sont apportées risquent de violer des droits humains fondamentaux et de compromettre la justice. Ce point décrit les ressources abordant le pouvoir, la justice et les cadres et principes de droit qui peuvent être appliqués pour une meilleure compréhension des relations de pouvoir de genre en rapport avec les impacts et les politiques liés au changement climatique et pour des approches plus sensibles au genre et transformatrices. Les cadres sont inclus ici pour fournir des lunettes « basées sur des solutions », ce qui permettra d'évaluer les questions et les problèmes de genre qui sont présentés dans les points suivants.

#### **2.3.1. Cadres et conventions internationaux pertinents**

Malgré l'absence d'une quelconque référence claire aux droits humains dans les accords mondiaux existants portant sur le climat, les cadres internationaux existants relatifs aux droits humains et aux femmes, notamment la CEDEF, constituent des outils puissants, par le biais desquels l'importance de

l'égalité de genre et des droits des femmes liés au changement climatique peut et doit être promue aux niveaux local, national et international (voir encadré ci-après). D'autres principes internationaux, comme les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont également particulièrement pertinents en termes d'égalité de genre et de changement climatique.

### **Principaux cadres, conventions et principes pertinents en termes de genre et changement climatique**

La **Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948** représente la première expression mondiale des droits dont tout être humain peut se prévaloir intrinsèquement et comprend le droit à la vie. Elle couvre un éventail de droits humains subdivisés en trente articles découlant du principe selon lequel « tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits ». Les articles comprennent des informations détaillées quant au droit à la liberté et à la sécurité personnelle et aux droits économiques, sociaux et culturels. La Déclaration des droits de l'Homme a été suivie de deux pactes internationaux en 1966, qui sont particulièrement pertinents en termes de genre, car ils contraignent les pays à protéger les droits des femmes et interdisent les discriminations de genre, deux questions-clés en vue de l'instauration d'une plus grande égalité dans notre approche du changement climatique. Ces pactes sont présentés ci-dessous.

Le **Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (PIDCP)** protège les droits à la vie, à la liberté, à la propriété, à la liberté d'expression et de réunion, à l'implication politique, à un procès juste, à la vie privée et de foyer et interdit la torture. Ces droits constituent des éléments fondamentaux de l'égalité de genre et sont généralement garantis au travers de mécanismes judiciaires, y compris à l'échelle internationale.

Le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)** comprend les droits au travail, à l'éducation, à la sécurité sociale, de « jouir du meilleur état de santé physique et mentale [que l'on] soit capable d'atteindre » et à une « nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante [des] conditions d'existence ». Ces droits sont rarement protégés par des mécanismes internationaux et ont tendance à dépendre de mécanismes d'assistance sociale locaux (Conseil international sur les politiques des droits humains, 2008).<sup>6</sup>

La **Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**<sup>7</sup> adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, décrit ce que l'on entend par égalité de genre et comment y parvenir. Elle pose une déclaration internationale des droits des femmes ainsi qu'un calendrier d'action visant à garantir la mise en application de ces droits. La CEDEF présente des implications directes dans le contexte du changement climatique. En effet, elle oblige les Etats à venir à bout des discriminations contre les femmes dans les zones rurales afin de s'assurer qu'elles participent au développement rural et en bénéficient et qu'elles s'impliquent à tous les niveaux de planification du développement (UNFPA et WEDO 2009).

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations au sujet du PIDESC, suivez le lien : <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations au sujet de la CEDEF, suivez le lien : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

**La Plateforme d'action de Pékin (PAP)**<sup>8</sup> correspond à un calendrier de l'autonomisation des femmes convenu en 1995. Il appelle à l'élimination des obstacles à la participation active des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée au travers d'un partage total et égal de la prise de décision économique, sociale, culturelle et politique. Il plaide également en faveur d'un partenariat transformé, basé sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit constituer une condition du développement durable centré sur les populations.

Les **OMD de l'ONU**<sup>9</sup> ont été adoptés par les leaders mondiaux en 2000 et fournissent des repères concrets chiffrés pour venir à bout de l'extrême pauvreté d'ici 2015. Parmi les éléments importants en termes de droits des femmes, on trouve le troisième OMD et son engagement en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. Le septième OMD plaide pour la responsabilité environnementale, ce qui est pertinent en termes de réponses au changement climatique.

### **2.3.2. Un cadre politique sensible au genre**

Quelles sont les approches qui peuvent être mises en application pour évaluer l'inégalité des relations de pouvoir de genre à l'échelle institutionnelle et pour intégrer une plus grande sensibilité au genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques ? Les ressources suivantes présentent un précieux cadre de réflexion au sujet de ces processus.

**Kabeer, N. et Subrahmanian, R. (1996) *Institutions, Relations and Outcomes: Framework and Tools for Gender-Aware Planning* [institutions, relations et résultats : cadre et outils pour une planification sensible au genre], IDS Discussion Papers 357, Brighton : IDS**

<http://www.ids.ac.uk/files/Dp357.pdf>

Il existe des preuves bien documentées démontrant que le manque de sensibilité au genre dans les politiques et les processus de planification engendre divers coûts en termes d'équité, d'assistance sociale et d'efficacité. Ce document examine les développements de politiques aveugles au genre et sensibles au genre et explique que même lorsque les politiques semblent représenter les intérêts conjoints des hommes et des femmes, elles favorisent souvent les perspectives masculines des hommes, qui ont tendance à représenter la majorité des responsables politiques. Souvent, les responsables politiques traitent également les groupes pauvres comme étant homogènes, sans tenir compte des inégalités au sein de ces groupes.

Puis, ce document passe en revue les démarches visant à poser les questions de genre au niveau de la sphère politique, en faisant la distinction entre l'intégration du genre dans des préoccupations politiques préexistantes (en ciblant l'efficacité, l'intégration, les femmes dans la pauvreté) et les tentatives de transformation des ordres du jour politiques sous un angle sensible au genre (en ciblant l'égalité, l'équité et l'autonomisation).

Il repense la planification des cadres et outils avec une perspective de genre, en présentant un cadre institutionnel qui reconnaît les relations entre le foyer, la communauté, le marché et l'Etat. Le cadre est appliqué au processus de planification, à l'élaboration d'une réponse et à la mise en œuvre ainsi qu'à

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations au sujet du PAP, suivez le lien : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations au sujet des OMD, suivez le lien : [http://www.unmillenniumproject.org/reports/goals\\_targetsFR.htm](http://www.unmillenniumproject.org/reports/goals_targetsFR.htm)

l'évaluation des interventions en faisant référence à un exemple indien d'interventions en matière de crédit à l'attention des pauvres. Pour conclure, les réflexions mettent le doigt sur le rôle essentiel de la participation pour refléter les réalités de ceux qui sont exclus des processus de développement. Enfin, des domaines d'apprentissage suivant les contextes de formation sont mis en avant, et un « audit de genre pour des interventions liées au développement » récapitule les questions-clés permettant de rendre le processus de planification sensible au genre.

**Plaidoyer pour le genre dans les négociations « climat-environnement », Le Monde selon les femmes, série Recherche et Plaidoyer, numéro 11**

<http://www.mondefemmes.be/pdf/recherche-plaidoyer/mf-r-p11web.pdf>

Lorsqu'elles sont intégrées dans les études sur le changement climatique, les approches sensibles au genre aident à comprendre en quoi les rôles socialement construits des hommes et des femmes créent ou approfondissent les vulnérabilités et les capacités existantes à s'adapter au changement climatique. Intégrer une approche sensible au genre accroît également le potentiel des politiques, programmes et projets afin de permettre l'égalité de genre et la justice sociale.

Cet ouvrage est un court bréviaire politique qui fait le plaidoyer de l'intégration des questions de genre dans les négociations et les accords internationaux sur le changement climatique. Il apporte un bref aperçu général des impacts du changement climatique sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, les migrations et les droits sexuels et reproductifs avec une perspective de genre. Il analyse également le rôle des femmes en tant qu'actrices des négociations sur le changement climatique, telles que Rio en 1992, Johannesburg en 2002, Cancun en 2010 et Durban en 2011, et fait valoir que, bien que la participation des femmes ait augmenté, les questions de genre ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans les accords internationaux. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (CNUDD - Sommet Rio +20) est également abordée tout autant que les opportunités d'intégration d'une perspective de genre dans les technologies, les mécanismes de financement et l'importance de concevoir de nouveaux modèles de gouvernance mondiale.

L'ouvrage approche plusieurs recommandations pour l'intégration d'une perspective de genre dans les négociations sur le changement climatique telles que Rio +20, facilement applicables à des efforts internationaux équivalents. Elles comprennent la priorisation, dans les conventions, accords et protocoles, des objectifs tels que le développement, la justice sociale, l'égalité de genre et l'éradication de la pauvreté, versus une trop grande concentration sur le marché ou sur les technologies. Les auteures recommandent également que, afin d'être durables et innovants, les mécanismes de financement du changement climatique puissent soutenir le leadership des femmes, construire des cadres juridiques qui garantissent l'égalité de genre et assurent l'accès des femmes à l'éducation.

**Levert, France (2011). Genre et développement durable. Portail Agenda 21 de l'Université du Québec à Chicoutimi**

[http://www.a21l.qc.ca/21708\\_fr.html](http://www.a21l.qc.ca/21708_fr.html)

Cet article se veut un panorama « rapide sur le développement durable [permettant] d'identifier un ensemble d'enjeux en lien avec la problématique du genre ». Après avoir présenté quelques textes



fondamentaux relatifs à l'égalité entre les sexes, quelques chiffres-clés sur la place des femmes dans les postes de prise de décision à l'échelle internationale et au Québec, l'auteure présente différents enjeux liés à l'environnement : eau, biodiversité, pollution, changement climatique, consommation, égalité face au développement. Elle expose ensuite en quoi le changement climatique présente globalement des impacts différenciés sur les hommes et sur les femmes. Elle déplore pour finir la faible documentation existante sur le sujet dans les pays industrialisés ce qui impacte la mise en valeur de « solutions et d'innovations pour faire face au changement climatique ».

### **2.3.3. Appliquer des principes de justice de genre et climatique**

Le mouvement mondial orienté vers les alternatives aux solutions économiques et scientifiques face au changement climatique ne cesse de prendre de l'ampleur. Les notions de justice climatique et de genre sont essentielles à cette vision alternative. Les ressources et études de cas suivantes fournissent des informations relatives à la cette vision et aux réalisations associées.

**Terry, G. (ed.) (2009) *Climate Change and Gender Justice* [Changement climatique et justice de genre], Rugby : Practical Action Publishing en association avec Oxfam GB**

[http://www.oxfam.org.uk/resources/downloads/wigad\\_climate/WIGAD\\_climate\\_change\\_gender\\_justice\\_book\\_pap.pdf](http://www.oxfam.org.uk/resources/downloads/wigad_climate/WIGAD_climate_change_gender_justice_book_pap.pdf)

La sensibilité aux liens complexes et aux dynamiques entre les relations de genre et le changement climatique se développe rapidement dans les milieux traitant du genre et du développement et parmi les militants luttant pour les droits des femmes, mais elle a tendance à être ignorée dans les politiques dominantes. Cet ouvrage propose des informations et des preuves permettant de porter un regard plus avisé et nuancé sur le genre dans le contexte du changement climatique. Il indique que, jusqu'à récemment, les interactions entre les relations de genre et le changement climatique ont été brouillées, premièrement à cause du discours politique dominant stéréotypé masculin, et deuxièmement à cause de la relation complexe entre le changement climatique et d'autres phénomènes mondiaux, comme les crises économiques et alimentaires, la croissance démographique et les conflits, qui ajoutent de nombreuses autres dimensions au problème et aux éventuelles solutions. L'ouvrage comprend des études de cas d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et centrale et de la région Pacifique. Les chapitres couvrent un large spectre de thèmes liés au changement climatique, y compris la vulnérabilité de genre, la prévention des catastrophes et des initiatives d'adaptation et d'atténuation ainsi que des plaidoyers visant à influencer sur les politiques climatiques. L'ouvrage met en lumière la nécessité :

- de dépasser la présentation simpliste des femmes en tant que victimes du changement climatique et de les considérer comme des actrices capables de contribuer aux solutions ;
- de se pencher sur la façon dont les différences sociales, telles que la classe, le genre et l'ethnicité, façonnent la vulnérabilité des personnes ;
- de reconnaître que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans l'adaptation, du fait de leurs connaissances genrées, par exemple la gestion des ressources en eau ; et
- de permettre aux femmes de se faire entendre en matière de priorités et de stratégies de développement globales.

**GenderCC (2007) *Take 11 Key Steps Towards Gender and Climate Justice [Franchir 11 étapes-clés en direction de la justice de genre et climatique]*, Bali : GenderCC – Women for Climate Justice**

[http://www.gendercc.net/fileadmin/inhalte/Dokumente/UNFCCC\\_conferences/gender\\_cc\\_positionpaper\\_future\\_climate\\_regime.pdf](http://www.gendercc.net/fileadmin/inhalte/Dokumente/UNFCCC_conferences/gender_cc_positionpaper_future_climate_regime.pdf)

Cette prise de position a été élaborée par le réseau GenderCC en vue de la Conférence des Parties (CdP) 13 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en 2007. Elle regroupe des idées d'organisations de femmes et d'experts en genre du monde entier pour une intégration efficace de dimensions de genre dans les processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Elle appelle les gouvernements, les agences internationales et les parties prenantes à prendre des mesures de grande portée afin de s'assurer que les questions de genre soient considérées dans tous les aspects de la recherche et du développement, de la planification jusqu'à l'évaluation. Cette prise de position est claire : étant donné que le changement climatique affecte différemment les hommes et les femmes, il n'y aura pas de justice climatique tant que les problèmes de genre ne seront pas résolus.

Voici trois des onze étapes-clés identifiées, que les organisations devraient franchir pour assurer la justice de genre et climatique : s'assurer que les femmes sont incluses dans les processus décisionnels, que la recherche est désagrégée par sexe (dans la mesure du possible) et se mettre d'accord sur des objectifs mesurables qui aident à intégrer l'égalité de genre dans la protection du climat. Cette ressource souligne qu'il est fondamental que la communauté internationale reconnaisse que les hommes et les femmes ne sont pas affectés de la même manière par le changement climatique, qu'ils disposent de compétences et de besoins différents et que les rôles traditionnels de genre rendent les femmes plus vulnérables au climat changeant. Elle appelle également à une participation accrue des femmes dans la prise de décision sur le changement climatique ainsi qu'au développement de l'accès aux informations et aux opportunités de développement des capacités.

Ce document conclut en énonçant cinq principes globaux en indiquant que toutes les réponses au changement climatique doivent :

- parvenir au développement durable (en faisant appel aux principes de la Déclaration de Rio servant de cadre) ;
- instaurer la justice de genre ;
- parvenir à la justice climatique pour les personnes les plus menacées par le changement climatique et qui en sont les moins responsables ;
- diminuer l'importance des approches fondées sur le marché en assurant un accès à égalité aux femmes et le renforcement de la réglementation publique ; et
- se concentrer sur les femmes qui représentent la majorité des pauvres les plus vulnérables de la planète.

### **Étude de cas : L'Alternative Copenhague : la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et pour les droits de la « Terre-Mère »**

La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et pour les droits de la « Terre-Mère » a constitué un sommet climatique alternatif important qui s'est tenu suite aux négociations de la CdP 15 de la CCNUCC à Copenhague. La conférence a été organisée de sorte à donner la parole aux personnes directement affectées par le changement climatique. Elle a accueilli plus de 30 000 participants dont des militants à la base, des organisations sociales, indigènes, environnementales et culturelles, des organisations non gouvernementales (ONG), des experts en climat et des scientifiques issus de plus de 100 pays différents, ainsi que des représentations officielles de 48 pays. Un Accord des Peuples a été élaboré à partir des conclusions de plus de 17 débats de groupes de travail. Il remet en cause le système capitaliste actuel et plaide en faveur de principes comme l'égalité, le bien-être collectif et la satisfaction des premières nécessités pour tous.

L'Accord des Peuples ne traite pas explicitement des questions de genre. Toutefois, des groupes de femmes ont été en mesure d'y apporter des contributions significatives. Les présentations du Groupe de travail féministe de Global Call to Action against Poverty (GCAP), une organisation de la société civile qui appelle à agir mondialement contre la pauvreté, ont exposé les conclusions de tribunaux sur le genre et le changement climatique dans sept pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Women for Climate Justice, la représentation latino-américaine de GenderCC – Women for Climate Justice, a souligné l'impact sur les femmes des « fausses solutions » au changement climatique, telle la régulation démographique. Le Groupe communautaire féministe latino-américain (Latin American Feminist Community) a appelé au développement d'alternatives au patriarcat et au capitalisme, qui se focalisent sur les concepts de *Pachamama* (Terre Mère), de communauté, de réciprocité et d'autonomie.

*L'étude de cas est un extrait de :*

*La conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et pour les droits de la « Terre Mère » [http://www.un-ngls.org/spip.php?page=article\\_s&id\\_article=2394](http://www.un-ngls.org/spip.php?page=article_s&id_article=2394) et de *Women and Climate Change in Cochabamba [les femmes et le changement climatique à Cochabamba]* <http://www.climate-justice-now.org/women-and-climate-change-in-cochabamba/>.*